

n° 474

Personnel communal

Création d'emploi

2ème commis

n° 1083 - 1.2.73

Duct approuvé à titre

exceptionnel en raison des

tâches de Secrétariat résultant

Le conseil, considérant que la commune de Lucres est en plein développement (zones industrielles, zones d'habitations, zone commerciale, de loisirs, etc...)

ou l'effectif administratif actuel nettement insuffisant: - un secrétaire à temps complet, - un commis stagiaire à temps complet.

vu les crédits prévus au budget primitif 1973,

- crée un deuxième emploi de commis, emploi permanent à temps complet.

Cet emploi sera prouvé dès que possible.

16.02.73